

**MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2016 « Règlement modifiant le règlement 05-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 05-2009 est remplacé par le suivant :

à compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Avis de motion donné le 4 avril 2016

Adopté le 2 mai 2016

Affiché le 5 mai 2016

Publication dans la Gazette officielle du Québec le 30 juillet 2016

Résolution numéro 106-05-2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter le règlement 02-2016 modifiant le règlement encadrant la taxe municipale 9-1-1.

ADOPTÉE

Linda Gilbert
Directrice Générale